

**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**COMMUNE DE BOURG-DE-THIZY**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Décembre 2011**

---

**DERNIERE SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011 :**

- **Compte rendu de la dernière séance : il est adopté à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR :**

**1 / AVENANTS AUX MARCHES DU CAP : Lot n° 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie - avenant n° 1  
Lot n° 5 : Menuiseries Intérieures Bois – avenant n° 1  
Lot n° 10 – Electricité Courants Forts et Faibles - avenant n° 3**

M. Jean-Claude CHOLLET, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Voirie, rapporteur, rappelle que les travaux d'agrandissement de la salle du CAP, de réhabilitation des sanitaires au Boulodrome et de reprise de toitures des bâtiments sont pratiquement achevés.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour tenir compte de certaines adaptations et compléments nécessaires à savoir :

- **Lot n° 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie – avenant n° 1 – Ets Brun Frères :**
  - Renforcement de la charpente suite à la demande du bureau de contrôle pour la fourniture de ferrures boulonnées sur poteaux et arbalétriers

Le montant de l'avenant s'élève à 3 174.40 € ht soit 3 796.40 € ttc  
Le marché de base fixé à 81 029.75 € ht est ainsi porté à 84 204.15 € ht soit 100 708.16 € ttc
  
- **Lot n° 5 : Menuiseries Intérieures Bois – avenant n° 1 – Ets Menubois :**
  - Création d'un rangement dans la partie extension
  - Habillage mural en médium à peindre à la place des rayonnages dans le local de rangement et les vestiaires de la partie existante, installation de placards en médium,
  - Protection des radiateurs dans la partie rangement de l'extension
  - Habillage des nourrices dans le rangement de l'extension

Le montant de l'avenant s'élève à 3 479.00 € ht soit 4 160.88 € ttc  
Le marché de base fixé à 34 487.50 € ht est ainsi porté à 37 966.50 € ht soit 45 407.93 € ttc
  
- **Lot n° 10 – Electricité Courants Forts et Faibles – avenant n° 3 Ets Dugelet :**
  - Dans le boulodrome, percement d'un trou en toiture et pose d'un chapeau de toiture pour évacuation de l'air dans la cuisine
  - Dans la partie existante, changement de 3 blocs de secours

Le montant de l'avenant s'élève à 528.52 € ht soit 632.11 € ttc  
Le marché de base fixé à 33 820.69 € ht est ainsi porté à 34 349.21 € ht soit 41 081.66 € ttc

Afin de régulariser ces prestations supplémentaires, il est nécessaire de modifier les marchés signés avec les entreprises par avenants.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE les avenants proposés aux marchés des lots n° 2, 5 et 10**

**2 / AIDE COMMUNALE AUX FAMILLES EN 2012 POUR ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS OU COLONIES DE VACANCES**

M. Daniel LARGENT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que la Commune verse chaque année une participation aux familles dont les enfants fréquentent un centre de loisirs ou une colonie de vacances.

Pour l'année 2011 cette aide avait été fixée à **2 € par jour et par enfant, jusqu'à l'âge de 17 ans** sans plafond, **le mercredi étant inclus**

Pour 2012, il est proposé de reconduire cette aide dans les mêmes conditions.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette proposition et FIXE l'aide communale aux Familles pour 2012 à 2 € par jour et par enfant, jusqu'à l'âge de 17 ans, sans plafond, le mercredi étant inclus,**



### 3-1 / EMPLOI DE PERSONNEL EN CDD en 2012 - Recrutement de non-titulaires pour l'année 2012

M. Daniel LARGENT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, expose qu'afin de pallier aux absences du personnel communal, pour congés annuels, maladie ou accidents et permettre d'assurer la continuité du service, la Commune est amenée à recruter du personnel contractuel ou saisonnier, à temps complet ou non.

Ces périodes de remplacement peuvent s'étaler sur l'année civile pour le personnel du secrétariat, de la cantine, des écoles, et de la voirie et généralement de juillet à fin août pour le personnel saisonnier technique en fonction des nécessités.

En outre, la Commune a la possibilité de recruter du personnel dans le cadre de contrats aidés (CAE), financés par l'Etat en fonction de la situation du candidat.

Pour permettre le paiement du traitement de ces agents, le Conseil doit autoriser chaque année le principe de ces recrutements.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE** en 2012 le recrutement de personnels contractuels, saisonniers ou en contrats aidés (CAE)

### 3-2 / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE à DISPOSITION DU POLICIER MUNICIPAL DE THIZY

M. Jean-Marc BERTHOUX, Adjoint délégué à la Sécurité-Prévention, rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la mise à disposition par la commune de Thizy de son Policier Municipal, dans la limite de 40 % de son temps de travail hebdomadaire, soit 14 heures, pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 31 décembre 2011.

Cette mise à disposition prenant fin prochainement, il est proposé de la reconduire dans les mêmes conditions pour l'année 2012.

Cette procédure sera formalisée par une convention signée entre les deux communes, fixant notamment la durée de la mise à disposition, les conditions d'emploi de ce fonctionnaire et de remboursement de sa rémunération à la Commune de Thizy.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le principe du renouvellement de cette mise à disposition pour l'année 2012 ainsi que les termes de la convention**

### 3-3 / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CHEQUES RESTAURANT ET REVERSEMENT DU MONTANT DES CHEQUES NON CONSOMMES EN 2010

M. Daniel LARGENT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que par délibération en date du 29 Avril 2010, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec la Société SODEXO pour la fourniture de chèques Restaurant en faveur du personnel communal.

Cette prestation, exonérée de charges sociales, prise en charge à 50 % par la Commune et à 50 % par l'agent bénéficiaire, d'un montant unitaire de 5 €, s'effectuait dans le cadre d'une convention d'une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

Le règlement d'attribution de cet avantage avait été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

Après une année de fonctionnement, les conditions de fourniture de ces chèques restaurant avec la société SODEXO ayant donné entière satisfaction, il est proposé de renouveler la convention pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011

En outre, comme le prévoit la réglementation, les chèques non consommés doivent être remboursés et reversés aux Œuvres Sociales ou au Comité d'Entreprise de l'Etablissement.

A ce titre, la SODEXO rembourse la somme de 43,54 € qu'il conviendrait de reverser au Comité Social du Personnel de Thizy et Bourg-de-Thizy.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le renouvellement de la convention Chèques Restaurant en faveur du Personnel Communal, avec la SODEXO pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011 et **AUTORISE** le reversement du montant des chèques non consommés en 2010 au Comité Social du Personnel pour un montant de 43,54 €

### 4 / ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES AUX ECOLES : FINANCEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

M. Jean-Marc BERTHOUX, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires, rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à poursuivre, pour l'année scolaire à 2010-2011, le financement de l'enseignement de la langue allemande au niveau des élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires publiques et privées de la commune.

Au terme de la délibération du Conseil Municipal de Thizy du 24 octobre 2011, le coût de l'enseignement de la langue allemande, au titre de l'année scolaire 2010-2011, pour la Commune de Bourg-de-Thizy, s'établit comme suit au prorata du nombre d'élèves, :

- ▶ **sur 3 668 €** engagés par la Commune de THIZY pour le paiement de 132 heures normales d'enseignement, - **26** élèves de Bourg-de-Thizy ont bénéficié de cet enseignement sur 115 élèves, **soit 829.29 €** pour Bourg-de-Thizy
- ▶ **sur 1375.50 €** engagés pour 49,50 h au titre des heures complémentaires, **24,75 h** pour Bourg-de-Thizy soit **687.75 €**



La somme à payer par la Commune de BOURG-DE-THIZY au titre de l'année scolaire 2010-2011 s'élève donc à :  
3668 € x 26 / 115 + 687.75 € soit au total 1 517.04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE cette proposition de participation au coût de l'enseignement de la langue allemande, à verser à la Commune de Thizy, au titre de l'année 2010-2011 à hauteur de 1 517.04 €

#### 5 / FONDS DE CONCOURS POUR LES TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

M. Jean-Marc BERTHOUX, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires, rapporteur, rappelle que dans sa séance du 23 Septembre 2010, le Conseil avait approuvé le principe d'un fonds de concours de 50 % pour l'acquisition de 2 tableaux Blancs Interactifs pour nos écoles élémentaires publiques et privées.

Cet achat groupé permettra d'obtenir une cohérence technologique sur l'ensemble du territoire et des tarifs préférentiels. Le coût global de cet équipement s'est élevé à 3048 € y compris la formation, et déduction faite de la subvention de 30 % du Département.

Le Fonds de concours correspondant qui sera versé par la Commune à la CCPAT sera donc de 1 524 € soit 50 % de la dépense HT amortissable sur UN an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CCPAT, PREVOIT son amortissement sur un an et AUTORISE la signature de la convention proposée à cet effet.

#### 6 / BRIGADES VERTES : Convention d'intervention au titre de l'année 2012

M. Jean-Claude CHOLLET, Adjoint délégué à la Voirie, rappelle que l'association « Rhône Insertion Environnement », émanation du Conseil Général du Rhône en charge de la gestion du dispositif des Brigades Vertes, participe à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique départementale.

A ce titre, et comme chaque année, elle propose aux Communes un service d'entretien de l'environnement intéressant les espaces naturels, les espaces verts et le petit patrimoine bâti dans le cadre d'une convention prévoyant une participation financière forfaitaire de 40 € par jour de chantier et par équipe, ainsi que la prise en charge de frais de repas chaud à midi pour chaque agent l'équipe étant généralement, une équipe est composée de 5 personnes pour 4 jours de travail par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité SOLLICITE l'intervention de « Rhône Insertion Environnement » pour le programme 2012, APPROUVE les termes de la convention proposée et autorise M. le Maire à la signer.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil est informé des points suivants :

- **Déclaration d'Intention d'aliéner reçues en Mairie depuis la dernière séance :** pour lesquelles la commune n'entend pas exercer son droit de préemption
- **Calendrier des prochaines manifestations :** il est remis à chaque conseiller pour information
- **Dates des prochaines réunions :**
  - **Conseil Municipal :** les dates suivantes sont prévues pour le premier trimestre 2012

Jeudi 19/01/2012 à 20 h
Jeudi 08/03/2012 à 20 h
Jeudi 29/03/2012 à 20 h

- **Collecte des DASRI 2011 :**  
La prochaine collecte des déchets de soins (DASRI) à Bourg-de-Thizy est prévue le 21/12/11 de 8 h à 10 h dans le local sous la poste
- **Le point sur le chômage à Bourg-de-Thizy :**  
Lecture est donnée des derniers chiffres et statistiques relatifs à l'emploi au 15/12/2011.  
M. BOUDON demande si l'on a des statistiques par tranche d'âge.
- **Schéma Départemental de coopération intercommunale du Rhône :**

Dans un récent communiqué de presse, la Préfecture du Rhône nous a fait part du schéma de coopération intercommunale présenté à la CDCI le 5 Décembre dernier. Ce document a été remis à chaque Conseiller pour information  
Ce Schéma sera soumis à l'avis des Conseils Municipaux prochainement.



➤ **Chantier de la future baignade biologique au Lac de Cublize :**

M. le Maire informe du courriel reçu de la CCPAT sur l'avancement de ce chantier et de la possibilité d'organiser des visites pour les Elus. L'Inauguration de ce projet est prévue le 4 juillet 2012.

**Rapport des Adjoints :**

➤ **Mme LEPETITGALAND**, Adjointe à la Culture :

- Rappelle la demande de Mme FELIX quand à l'acquisition d'un nouveau Tableau Blanc Interactif pour l'Ecole Privée afin d'équiper chaque étage de son établissement
- Fait part de l'organisation du Festival « Bulles dans le Lac » auquel les établissements scolaires sont associés
- fait le point sur la préparation du Bulletin Municipal 2012 qui est en voie de finition chez l'imprimeur. Les dernières corrections sont faites. La relecture est à prévoir. La livraison est prévue avant la fin du mois.

➤ **M. BERTHOUX**, Adjoint à la Sécurité et Prévention, rend compte des points suivants :

- au titre des Affaires scolaires :

- du dernier Conseil d'Administration du Collège La Platière, avec l'installation du conseil d'administration, l'approbation du règlement intérieur, du budget 2012 et la préparation des voyages scolaires
- de la remise des diplômes du Brevet au Collège Ste Thérèse qui a connu de très bons résultats avec 97 % de réussite
- de l'installation du nouvel ordinateur de la Directrice de l'Ecole Maternelle Joseph Dépierre et de la commande faite pour une nouvelle imprimante
- de l'achat d'un logiciel de Sécurité Routière pour l'Ecole Primaire du Château
- du bon déroulement du repas de Noël à la Cantine qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions

- au titre de la Sécurité/Prévention :

- du déroulement de la Commission de Sécurité pour l'ouverture de la Salle du CAP du 15/12/2011.
- des missions accomplies par le Policier Municipal très présent sur le terrain : patrouilles, contacts avec les commerçants,
- des incivilités et autres querelles de personnes qui sont en constantes augmentation
- et la constatation d'une recrudescence des vols et cambriolages sur la région

- à titre divers : fait le point sur notre apprenti qui confirme nos bonnes impressions par son travail sérieux, notamment dans les derniers travaux de peinture effectués au CAP

➤ **M. LARGENT**, 1<sup>er</sup> Adjoint, rend compte :

- des différentes réunions tenues au Centre Social, sur le mode de gestion et rappelle le changement de statuts de la CAF de villefranche sur Saône regroupée avec celle de Lyon et qui devient CAF du Rhône  
il souligne le problème posé par le mode de gestion actuel du Centre Social qui relève dans sa forme actuelle d'une gestion de fait, ce qui doit impérativement faire l'objet d'une modification de la convention actuelle

➤ **M. CHOLLET**, Adjoint aux Travaux et à la Voirie, rend compte :

- De la réunion tenue à la CCPAT sur le Plan Local Habitat
- De la réunion de la Commission « Déchets » dont le compte rendu a été remis à chaque conseiller
- De la réunion de la Commission « Accessibilité » pour la mise en conformité PMR des espaces publics
- De la réunion du Syndicat des Eaux « Rhône Loire Nord » avec le départ de la technicienne Mlle SEGARD, remplacée par un ancien collaborateur du Cabinet Merlin. Il précise en outre que la démolition du Château d'eau de la rue St Roch est maintenant prévue pour Juillet 2012
- Des travaux de raccordement aux différents réseaux prévus pour l'Ilot Darcy d'ici janvier 2012, avec notamment un renforcement du réseau électrique

➤ **Mme CHAUMETTE**, Adjointe aux Affaires Sociales rend compte de :

- la dernière réunion du Centre Social avec le renouvellement du Bureau – Mme Nicole PATAY prend les fonctions de Secrétaire – une hausse des inscriptions de 45 % , le départ de l'animatrice Ados et la modification de la répartition de ses heures d'intervention
- la distribution des Bons de Noël faite aux bénéficiaires de l'Epicerie Sociale - 13 foyers se sont présentés à cette distribution .
- du bilan provisoire de la soirée théâtrale avec un bénéfice prévisionnel de 1350 €
- de la commission Prévention

➤ **M. HERRADA**, Adjoint à l'animation et Vie Associative, rend compte des points suivants :

- Du bilan du Marché de Noël et adresse des remerciements à tous les Conseillers Municipaux pour leur présence. Il souligne le bon déroulement de ce marché Cette journée s'est très bien déroulée.
- De la consultation en cours pour le prestataire du prochain Repas de l'Amitié

➤ **M. le Maire**

- adresse des remerciements à la CCPAT pour la réfection de la voirie de la ZAC les Granges II
- informe de l'inauguration des nouveaux locaux de la SODAC le 16 décembre dernier
- des travaux en cours pour l'agrandissement du magasin Gamm Vert et de ceux de construction de l'entreprise FL METAL
- et de l'assurance reçue de la part de M. Mercier, pour l'aménagement du Rond Point de la ZAC des Granges III
- du taux d'occupation de la Pépinière « PEPITA » qui compte aujourd'hui 3 ateliers et 2 bureaux occupés.
- Et du projet d'Hôtel d'Entreprises engagé en fin d'année.



**PAROLE AUX CONSEILLERS :**

**M. BOUDON :** interroge M. le Maire sur le nombre d'emplois réellement créés à PEPITA

M. le Maire précise que ce sont principalement des entrepreneurs qui débutent avec donc peu de salariés. Les créateurs sont des jeunes d'origine locale. Les analyses menées par des Cabinets spécialisés prouvent que les chances de viabilité d'une entreprise passant par une pépinière sont augmentées de 50 %

**M. FABRE :** signale le problème posé par les horaires de ramassage scolaire, notamment sur la ligne desservant le Lycée de Thizy les élèves prenant à 8 h 25, le bus arrive à destination très souvent en retard.

**M. BERTHOUX :** interroge l'assemblée sur la fréquence des réunions du Conseil Municipal et craint que la multiplicité des réunions apporte une usure. Il propose à chacun de réfléchir à cette question pour la prochaine séance.

**M. le Maire :**

- informe du nombre de véhicules circulant au Rond-Point de l'Intermarché (carrefour des RD 504 / RD 308) soit 10 000 véhicules / jour, dont 7 000 devant PEPITA.
- adresse des remerciements à M. Patrick ANSELMINI pour les figurines de cerfs réalisées par ses soins et installées sur les ronds-points

**Mme CHERPIN :** demande si le projet d'implantation d'un commerce dans les locaux de l'ilot Darcy est toujours d'actualité  
M. le Maire précise qu'il n'y a rien de concret pour l'instant.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Bourg de Thizy, le 22 Décembre 2011.

Le Maire,  
Jean DESSEIGNÉS.

